

# Covid-19 : nécessaire respect de la distanciation sociale d'au moins 1 mètre

Prissilia M MOUITY  
Libreville/Gabon

**L**E nouveau coronavirus (Covid-19) est particulièrement dangereux. C'est connu. Par un contact proche avec une personne infectée, un simple échange d'objets infectés, on peut facilement contracter ce redoutable virus qui continue de défier l'entendement humain. De ce fait, les autorités sanitaires recommandent un certain nombre de mesures barrières en vue de prévenir et limiter les risques de transmission du Covid-19 à grande échelle. Parmi lesquelles, se laver régulièrement les mains, éternuer dans le pli du coude, mais également maintenir une mesure de distanciation sociale d'au moins un mètre avec les autres. Une consigne indispensable que beaucoup ont encore du mal à appliquer, certains allant jusqu'à s'interroger sur son efficacité, estimant qu'il faudrait peut-être prendre beaucoup plus de distance que cela. Même si un mètre apparaît comme un strict minimum, cette distance de sécurité est jugée suffisante par les experts en santé pour limiter la transmission du Covid-19.

Selon le confrère spécialisé sur ces questions de santé du Site Futurasanté, "à moins de deux mètres après avoir quitté le corps d'un malade (lorsqu'il tousse ou éternue), ces gouttelettes tombent au sol. D'où l'idée d'établir une distance de sécurité de cet ordre de grandeur. Pour être infecté, il faut qu'un certain nombre de particules virales pénètrent à l'intérieur du corps. Ainsi, si la distance de sécurité est importante, la durée du "contact" et l'état de santé des personnes impliquées jouent un rôle également."

Garder la distance de sécurité d'au moins un mètre entre deux personnes ou plus, est donc une mesure de prévention au Covid-19, parmi tant d'autres. Il est important de toutes les considérer au même titre. Plutôt que de douter de l'efficacité de l'une ou de l'autre, les populations gagneraient à appliquer les gestes barrières recommandés par les autorités. C'est une question de vie ou de mort, à la fois individuelle et collective.



Respecter la distanciation sociale, c'est se protéger et protéger les autres.

## Ce qu'il ne faut surtout pas faire

F. M. M & I. I  
Libreville/Gabon

**E**N dépit des multiples campagnes de sensibilisation au respect des mesures barrières dans le cadre de la lutte contre le nouveau coronavirus (Covid-19), il y en a qui n'en tiennent pas compte. Surtout de cette distance sociale d'au moins un mètre à observer dans un espace public.

Dernier exemple en date, ce soudain rassemblement au quartier Nkembo-Sociga, dans la zone du rond-point de la Démocratie mercredi dernier. Cette foule immense (notre photo) surprise par des reporters de l'Union était là avec l'espoir de se faire recenser dans le registre des Gabonais économiquement faibles (GEF) auprès du chef de quartier de cette partie du 2e arrondissement de Libreville, en vue de bénéficier des mesures présidentielles (gratuité de la fourniture d'eau et d'électricité, entre autres) annoncées dans le cadre du confinement du Grand Libreville. Une



Le recensement des personnes devant bénéficier des mesures du chef de l'État s'est déroulé sans respect des mesures barrières à N'Kembo-Sociga.

opération instruite par la mairie de Libreville, à la demande du gouvernement. L'action est noble et louable. Ce qui est à déplorer en revanche, c'est le non-respect de la distanciation sociale comme recommandé en pareil cas, malgré l'insistance des bénévoles recenseurs qui demandaient aux populations arrivées en masse, de garder la distance d'au moins un mètre entre elles. Une scène

similaire à celle vécue le 25 du mois dernier avec la multitude des fonctionnaires ayant pris d'assaut les différentes banques, en vue de rentrer en possession de leur paie mensuelle. Ce, en dépit des dispositions de sécurisation prises par certains de ces établissements bancaires. Rappelons que l'objectif de l'opération de recensement de Nkembo-Sociga était d'identifier le plus grand nombre, sinon tous ceux qui vivent dans

les différents quartiers, en vue de l'exécution des mesures présidentielles. Les agents recenseurs disposent de quelques jours pour boucler cette opération sur la base de laquelle des ayants droit doivent émarger sur les listes des services auxquels ils auront droit. Il importe, pour la suite, d'imposer, ici ou ailleurs à travers le pays, des rangs disciplinés à tous ceux qui vont affluer pour ce genre d'opération de recensement.